



**AVAP DE LA VALLEE DE LA DRONNE
PLAN DE ZONAGE**

Zoom sur le bourg de Bourdeilles

Protections non concernées par l'AVAP :

- Monument historique
- Site classé

Zonage de l'AVAP :

- Secteur "Bourgs historiques"
- Secteur "Abords des bourgs historiques"
- Secteur "Vallée"

Éléments ponctuels à protéger :

- Arbre remarquable
- Petit patrimoine
- Alignement d'arbres
- Mur et muret
- Falaise
- Bâtiment d'intérêt architectural
- Point de vue de qualité
- Zone non aedificandi et non sylvandi

1:2 000

